

Trail de l'Ecole Victor Hugo

Règlement

Présentation

Le trail de l'Ecole Victor Hugo est une course nature organisée par l'association Lescar Récré (association Loi 1901 N° : W643003695) au profit des enfants de l'Ecole Victor Hugo. En effet tous les bénéfices seront reversés à l'Ecole Victor Hugo.

Aucun classement ne sera établi.

1- Lieu, date, épreuves du trail

Le trail se déroulera le dimanche 18 novembre 2018.

Le départ et l'arrivée sont situés au plateau sportif Jacques Monod, sur la magnifique esplanade herbeuse au pied des remparts de Lescar (64230).

Les parcours emprunteront les chemins et petites routes de la commune.

5 horaires de départs sont programmés :

- **9h45** départ des **marcheurs** sur le « **Quasimodo** » de 11km, ouvert à tous sans classement
 - **10h00** départ des **coureurs** et **marcheurs** sur le parcours « **Esmeralda** » de 7km, marche ouverte à tous, course sans classement à partir de 14 ans.
 - **10h20** départ des **coureurs** sur le parcours « **Quasimodo** » de 11km, course sans classement à partir de 16 ans.
 - **11h40** départ de la course « **Cosette** » de 3km ouverte aux enfants de plus de 11 ans, sans classement.
 - **12h05** départ de la course « **Gavroche** » de 500m ouverte aux enfants de plus de 3 à 6ans, puis 900m de 7 à 10ans sans classement. Différents départs seront effectués par catégorie d'âge.
- Tous les arrivants seront récompensés.

2- Organisateur

Association Lescar Récré

Groupe scolaire Victor Hugo - Impasse Victor Hugo - 64230 LESCAR

Tel : 0633415311 ou 0682842802

Mail : lescarrecre@gmail.com

Site internet : <http://lescarrecre.jimdo.com/>

3- Conditions de participation

Tous les parcours du Trail de l'Ecole Victor Hugo se feront sans classement. Aucun certificat médical ou licence ne seront exigés pour l'inscription. Chacun choisira sa distance en fonction de sa forme physique du moment.

Les coureurs mineurs doivent posséder une autorisation parentale de participation.

Les chiens sont acceptés s'ils sont tenus en laisse et seulement par les marcheurs !

4 - Inscription

Les inscriptions se feront au maximum sur le site de Pyrénées chrono avec paiement via un site sécurisé : <http://www.pyreneeschrono.fr/>

Ceci afin d'éviter l'utilisation de papier superflu ! Mais vous pouvez aussi remplir le bulletin d'inscription et l'envoyer, accompagné du règlement, à Lescar Récré impasse Victor Hugo 64230 Lescar. Vous pouvez aussi le donner en mains propres à l'un des membres de l'association.

Toute inscription le jour même du trail sera majorée de 2€.

L'inscription comprend un cadeau d'arrivée, les ravitaillements et la prestation de sécurité.

- 7€ pour le parcours « Quasimodo » de 11km (marche ou course)

- 7€ pour le parcours « Esmeralda » de 7km (marche et course)

- 3€ pour la course « Cosette » de 3km

- gratuit pour le parcours « Gavroche » de 500 et 900m

La clôture des inscriptions est fixée au 17 Novembre 2017 à 12h00.

En s'inscrivant au Trail le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

5 - Dossard

Les participants ne posséderont pas de dossards mais un élément représentatif qui permettra de bénéficier des ravitaillements et du cadeau d'arrivée.

6 - Rétraction

Selon le cas :

1 - Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

2 - En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée avant le 17/11/2018.

7 - Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de la MAIF.

Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

8 - Ravitaillements

Un seul ravitaillement sur le parcours « Esmeralda ». 2 ravitaillements sur le parcours « Quasimodo ».
Un ravitaillement plus copieux liquide et solide viendra réconforter tous les participants à l'arrivée.

9 - Sécurité et soins

Le trail de l'Ecole Victor Hugo se déroule sur des chemins en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

La sécurité est assurée par des secouristes. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10 - Protection de l'environnement

Vous allez traverser des milieux naturels sensibles merci de respecter cet environnement. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12 - Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

13 - Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.